

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 03.07.00.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 04.01.02 Bulletin 02/01.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : MERITOR LIGHT VEHICLE SYSTEMS FRANCE Société anonyme — FR.

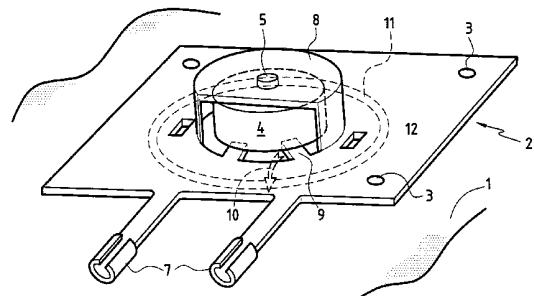
72) Inventeur(s) : CABANNE DAMIEN, LAWRIE MARK, LE GALLO YANN, DE VRIES PASCAL, BLUME KLAUS, HOPSON CHARLES, LAURANDEL HERVE et DOBSON SIMON.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET BEAU DE LOMENIE.

54) SYSTEME D'ASSEMBLAGE D'UN ELEMENT MOBILE DANS UN LOGEMENT.

57) L'invention concerne un système d'assemblage et de maintien d'un élément mobile (4) d'un système d'entraînement d'une fermeture mobile, dans un logement réalisé dans une plaque préformée (2). L'élément mobile (4) est assemblé et maintenu dans le logement au moyen d'au moins une patte pliable (9).



L'invention concerne un système d'assemblage et de maintien d'un élément mobile, d'un système d'entraînement d'une fermeture mobile, dans un logement réalisé dans une tôle préformée et plus particulièrement du tambour d'un lève-vitre, dit câble tambour.

5 Actuellement les tambours sont logés à l'intérieur de leurs couvercles et sont maintenus dans leur logement par emprisonnement entre le moteur et le couvercle.

Il y a plusieurs désavantages, par exemple si l'on veut démonter le moteur en cas de mauvais fonctionnement, le tambour n'est plus maintenu. Un autre désavantage est qu'il n'est pas possible d'assembler le lève-vitre sur la porte
10 indépendamment du moteur.

Dans la demande de brevet Brose DE-19619087 A1, le tambour est emprisonné entre le couvercle et la tôle support.

Le moteur peut être alors démonté sans démontage du tambour, mais dans ce cas le transport du lève-vitre ne peut pas se faire en tant qu'entité complète, par
15 exemple, entre deux opérations de montage, car le couvercle doit être assemblé sur le panneau de porte sinon le tambour est libre et peut se désengager de son couvercle, ce qui augmente la charge de travail des manipulateurs et diminue la flexibilité de l'organisation du montage.

L'invention s'est donnée pour but de résoudre ces inconvénients.

20 Le tambour est assemblé et maintenu dans un logement, réalisé dans une tôle préformée, grâce à au moins une languette pliable, qui emprisonne le dit tambour.

Ceci a l'avantage de permettre un transport aisé du sous-ensemble couvercle/tambour, ainsi que le maintien du tambour dans son logement en cas de démontage du moteur par exemple.

25 D'autres avantages et caractéristiques de l'invention ressortiront à la lecture de la description suivante faite à titre d'exemple et non limitative.

La figure 1 représente un système en perspective correspondant à l'art antérieur.

La figure 2 représente un système en perspective conforme à l'invention.

30 La figure 1 représente l'art antérieur, on peut y voir la plaque (1) support de la porte, sur laquelle est fixée une plaque métallique principale (2) par

l'intermédiaire de vis ou de rivets (3). On y voit aussi le tambour (4) qui est monté en rotation sur l'axe (5) et est maintenu en position grâce au couvercle (6) lui-même fixé sur (2).

Des prolongements (7) de (2) ont été formés et pliés pour former des supports
5 de pipes.

La figure 2 représente une vue de l'invention dans laquelle les éléments identiques à la figure 1 ont les mêmes numéros.

La plaque 2 a été emboutie pour former un logement constitué d'une forme en U (8) et d'au moins une languette (9).

10 La forme en U n'est pas limitative du moment que la forme préformée laisse des espaces libres pour y définir des languettes conformes à l'invention, la forme en U pourrait être aussi un hémicycle. Les seules limitations sont donc le maintien de l'axe (5) et la possibilité de réaliser sur le pourtour au moins une languette.

Cette languette est pliable, elle est déformée dans le sens de la flèche (10) (vers
15 le bas), pour laisser le passage du tambour et la languette est ensuite remise en position pour maintenir le tambour dans le logement entre cette languette et la forme en U (8). Le tambour est alors emprisonné, ce qui facilite le transport des éléments et l'échange du moteur en cas de nécessité.

Un joint d'étanchéité (11) peut être mis en place sous la plaque (2), on obtient
20 alors un ensemble qui peut être facilement manipulé.

On peut réaliser des trous (12) sur la plaque (2), qui serviront pour loger les éléments de maintien d'un système d'entraînement manuel, par exemple une boîte de frein dans le cas d'un lève-vitre manuel. Ces trous seront avantageusement mis à l'intérieur du périmètre du joint, pour garantir l'étanchéité du système dans le
25 cas d'un lève-vitre motorisé ou manuel, ce qui permettra d'avoir une pièce (2) unique que ce soit pour un lève-vitre manuel ou électrique.

On remarquera que ce système réduit le nombre de composants en unissant les composants (1) et (6) de l'art antérieur.

REVENDEICATIONS

1. Système d'assemblage et de maintien d'un élément mobile (4) d'un système d'entraînement d'une fermeture mobile, dans un logement réalisé dans une plaque préformée (2) caractérisé en ce que le dit élément mobile est assemblé et maintenu
5 dans le dit logement au moyen d'au moins une languette pliable.
2. Système selon la revendication 1 caractérisé en ce que le dit système d'entraînement est un lève-vitre de véhicule.
3. Système selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que le
10 dit élément mobile (4) est un tambour.
4. Système selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que la dite plaque préformée (2) est une plaque de tôle.
5. Système selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que un joint d'étanchéité (11) est appliqué sous la dite plaque de tôle.
- 15 6. Système selon la revendication 5 caractérisé en ce que au moins un trou est percé dans la dite plaque de tôle à l'intérieur du périmètre du dit joint.
7. Système selon la revendication 6 caractérisé en ce que un système d'entraînement manuel est fixé dans les dits trous.
8. Système selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que au
20 moins un prolongement de la dite plaque de tôle forme les supports de pipes.
9. Système selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce que la dite plaque de tôle et le dit tambour sont fixés sur une plaque support par des moyens de fixation.
10. Système selon la revendication 9 caractérisé en ce que les dits moyens de
25 fixation sont amovibles.

1/1

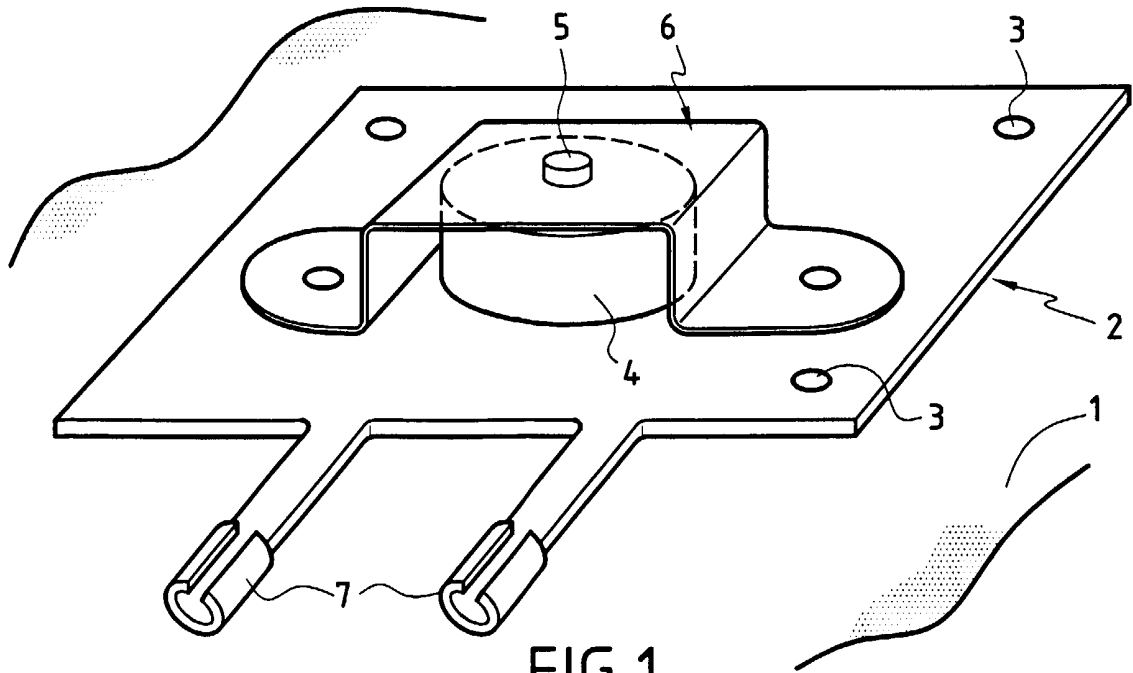


FIG. 1
ART ANTERIEUR

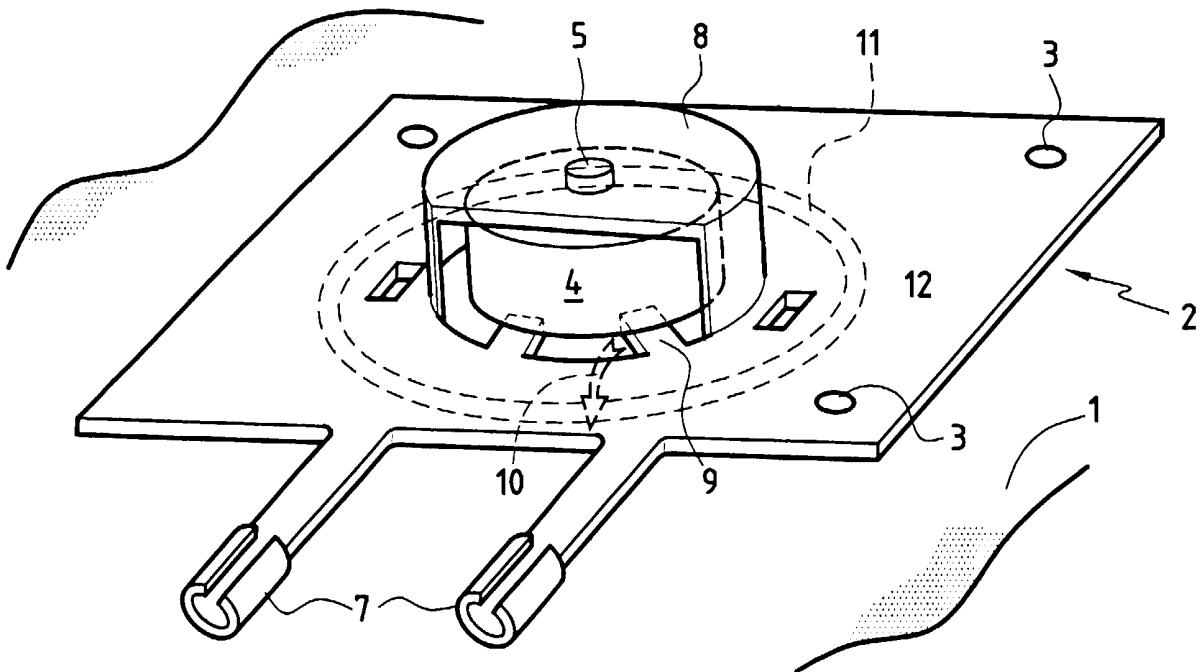


FIG. 2

